

CÔTES DE PROVENCE

SYNDICAT DES VINS

Le 6 mai 2022

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer

Préfecture du Var – DDTM
Boulevard du 112^{ème} Régiment
d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Objet : Commune de Pierrefeu-du-Var - Projet de délimitation et de classement d'une ZAP, avis
de l'ODG Côtes de Provence

Réf / 37-2022-MC EP

V Réf : AR 1A 18468304295

Dossier suivi par Mireille CONRATH (m.conrath@odg-cotesdeprovence.com)

Monsieur le Directeur,

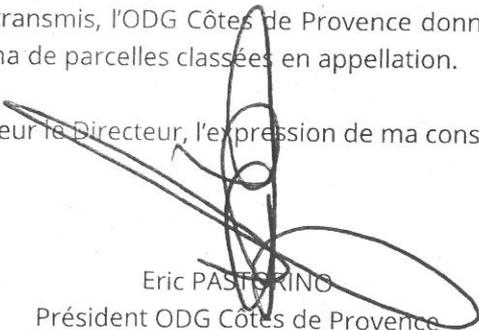
Par courrier reçu le 8 mars dernier, vous nous avez transmis les éléments relatifs au projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la commune de Pierrefeu-du-Var.

La commune de Pierrefeu-du-Var fait partie d'un des plus important bassin de production de l'appellation Côtes de Provence. En effet, 1240 ha de vignes sont plantées en AOC en 2021. Un vaste projet de développement du réseau d'irrigation soutenu par les pouvoirs publics doit permettre d'assurer une production régulière et donc la pérennité des exploitations. De plus, cette commune appartient à l'aire géographique de la dénomination géographique complémentaire Côtes de Provence Pierrefeu, reconnue par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en 2013. Cette reconnaissance est venue couronnée non seulement le caractère singulier de ce terroir mais aussi le travail des vignerons qui y élaborent des produits à l'identité particulière.

Afin de préserver ce territoire, notamment de la pression foncière liée à la proximité de la Métropole de Toulon, il nous paraît opportun d'étudier ultérieurement un élargissement du périmètre de la ZAP à d'autres secteurs viticoles emblématiques de la commune.

Au regard des documents transmis, l'ODG Côtes de Provence donne un avis favorable pour ce projet de ZAP incluant 815 ha de parcelles classées en appellation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.


Eric PASTORINO
Président ODG Côtes de Provence